



Refus certificat d'incapacité de plus de 8 jours

Par **Patlad**, le **10/09/2014** à **15:52**

Bonjour,

Mon fils mineur à fait une tentative de suicide. Après passage aux urgences pédiatriques, il est maintenant depuis 9 jours dans un service de psychopathologie de l'adolescent.

Nous portons une action de citation directe au tribunal contre la personne qui l'a amené à ce geste désespéré.

Notre avocat nous demande d'obtenir auprès du service un certificat d'incapacité de travail de plus de 8 jours.

La responsable administrative du service refuse prétextant qu'elle ne les délivre qu'en cas de plainte, or notre procédure n'est pas exactement une plainte. Je n'ai trouvé a priori aucun fondement à cet argument, y en a t-il un ?

Il me semble que cette dame est dans l'abus de pouvoir et se mêle de ce qui normalement relève du Médecin du service.

Peut-on refuser ce genre de demande ?

Je ne veux pas embêter mon avocat avec ce détail, pourriez vous m'indiquer quelques arguments juridiques afin de convaincre cette dame ?

Bien à vous, Merci